



Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel
Tél 032 853 44 55
Internet: www.football.ch/anf - E-mail: anf@football.ch

Comité central

A tous les clubs de l'ANF

Concerne : Modifications des statuts et de l'article 9 du Règlement de la procédure contentieuse de l'ANF

Messieurs les Présidents,

Cette année lors de notre assemblée des délégués du 24 août 2019 à St.-Imier, sera traité aux points 8 et 9 de l'ordre du jour, la modification des statuts et du Règlement de la procédure contentieuse de l'ANF.

A cet effet et dans le but de gagner du temps lors de notre assemblée en évitant de passer point par point toutes les modifications, vous recevez une copie des nouveaux statuts ainsi qu'une copie du Règlement.

Concernant les statuts, il n'y a pas de modifications fondamentales. Il s'agit plutôt d'un toilettage et de précisions nouvelles concernant certains points.

Pour ce qui est du Règlement, c'est seulement l'article 9 qui change.

Nous vous prions donc d'étudier ces écrits et de nous faire si besoin vos commentaires jusqu'au samedi 10 août 2019, dernier délai à :

ANF, Quai Robert Comtesse 3, 2000 Neuchâtel
ou par courriel à : anf@football.ch

En vous remerciant d'avance, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Neuchâtel, le 23 juillet 2019

Pour le comité central de l'ANF :
M. Chatagny Président.